

DÉROGATIONS MINEURES
N^{os} 850, 852, 853, 854, 855 et 856

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu’à sa séance spéciale qui se tiendra le lundi 28 juillet 2008, à 19 h, en la salle du conseil, 13665, boulevard de Pierrefonds, le conseil d’arrondissement statuera sur les demandes de dérogations mineures au règlement de zonage 1047 de l’ancienne Ville de Pierrefonds ainsi qu’au règlement de zonage 93-555 de l’ancienne Ville de Roxboro pour les immeubles suivants :

Études	Lieux de dérogation	Nature
850	4511, boul. des Sources Lot 1 390 300 Roxboro	Permettre en zone commerciale C-84, qu’un ratio d’une case de stationnement par 37,8 m ² de superficie de plancher soit autorisé au lieu d’une case par 16 m ² , tel que requis;
852	15456, rue Hazelnut Lot 1 072 080	Permettre en zone résidentielle RA que le porte-à-faux du bâtiment existant soit à 5,91 m de la ligne de lot avant au lieu du 6 m requis, tel qu’indiqué au certificat de localisation numéro 141, minute 18845, préparé par l’arpenteur géomètre René Leblanc.
853	14913, rue Labelle Lot 1 072 622	Permettre en zone résidentielle RA que le coin sud-est du bâtiment existant soit situé à 5,03 m de la ligne de lot avant au lieu du 6 m requis, tel qu’indiqué au certificat de localisation numéro B 8424-1, minute 11846, préparé par l’arpenteur géomètre Claude Bourbonnais.
854	17564, rue Gowdridge Lot 1 348 127	Permettre en zone résidentielle RA : • que la cour latérale côté nord-est du bâtiment existant, soit de 1,50 m au lieu du 3 m requis; • que la galerie existante située dans la cour latérale ouest soit située à 1,52 m de la ligne de lot au lieu du 2 m requis ; tel qu’indiqué au certificat de localisation numéro 103264, minute 15307, préparé par l’arpenteur géomètre Paul Audet.
855	14316, rue Yates Lot 1 842 456	Permettre en zone résidentielle RA que le coin sud-est du bâtiment existant soit situé à 5,45 m de la ligne de lot avant au lieu du 6 m requis, tel qu’indiqué au certificat de localisation numéro 13441, minute 16261, préparé par l’arpenteur géomètre Marcel Turcotte.

<u>Études</u>	<u>Lieux de dérogation</u>	<u>Nature</u>
856	4229, rue Pinewood Lot 1 071 526	Permettre en zone résidentielle RA : • que la cour arrière du bâtiment existant, soit de 6,31 m au lieu du 7 m requis; • que la galerie existante soit située à 1,79 m de la ligne de lot arrière au lieu du 4 m requis ; tel qu'indiqué au certificat de localisation numéro 9400, minute 18318, préparé par l'arpenteur géomètre Alexandre Cusson.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes au cours de cette séance.

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce treizième jour du mois de juillet de l'an 2008.

Jacques Chan
Directeur d'arrondissement et
Secrétaire substitut d'arrondissement

/nl